



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/07/12

Reçu en Préfecture le : 18/07/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 16 juillet 2012**  
**D-2012/421**

***Aujourd'hui 16 juillet 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Natalie VICTOR-RETALI

## **Accompagnement à la professionnalisation des cadres de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux compte 4246 agents permanents dont 512 agents de catégorie A, 528 agents de catégorie B et 3206 agents de catégorie C. Les métiers sont très variés et la quasi-totalité des filières de la Fonction publique territoriale sont représentées.

Un premier plan de formation global au management a été lancé en 2005 et s'est déroulé sur 2 ans. Destiné à environ 200 cadres à fortes responsabilités hiérarchiques, les objectifs principaux fixés étaient d'impulser une culture managériale commune et d'harmoniser les pratiques dans le domaine.

En 2008, un deuxième plan de formation, destiné aux encadrants de proximité a succédé au premier afin de poursuivre le processus de professionnalisation des encadrants de la Ville.

Depuis 2007, la Ville de Bordeaux a lancé la démarche Glob', inspirée de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances, 1<sup>er</sup> août 2011) qui vise à améliorer la transparence et la performance municipales.

Par ailleurs, dans un contexte budgétaire contraint, les services municipaux doivent maintenir et développer leur offre de service à la population à moyens constants. La gestion des compétences des équipes et des effectifs et la motivation des agents au travail sont donc des enjeux forts dans la gestion des ressources humaines de la Ville qui s'est engagée dans une démarche de GPEC.

C'est donc dans un contexte d'évolution des politiques financières et de gestion des ressources humaines que la Ville de Bordeaux souhaite poursuivre la professionnalisation et le développement des compétences de ses cadres.

C'est pour répondre à ce besoin qu'un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Ressources Humaines.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, le Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société CECA.

A titre indicatif, le montant de la dépense est estimé à 300 000 euros TTC.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 30 mois à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6184.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juillet 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**